



## **PROJET IREE-MONO**

### **INITIATIVE REGIONALE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT DANS LE BASSIN TRANSFRONTALIER DU FLEUVE MONO**

---

#### **Termes de référence**

Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) juriste  
contribuant au développement de l'Analyse Diagnostique  
Transfrontalière (ADT) pour les eaux du bassin transfrontalier  
du fleuve Mono  
(Bénin & Togo)

[AC/OSS/Rapport\_Juridique-IREE-MONO- Bénin/Togo/260225-6]

Février 2025

## Table des matières

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	3
2. OBJET.....	4
3. RESPONSABILITÉS ET TACHES DU CONSULTANT .....	4
4. RESULTATS ATTENDUS .....	5
5. METHODOLOGIE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.1.Revue documentaire et collecte des données existantes.....	5
5.2.Entretiens ciblés avec les parties prenantes nationales .....	6
6. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT .....	7
6.1.Formation/Éducation .....	7
6.2.Expérience et compétences .....	7
7. LIVRABLES, DURÉE ET RÉMUNÉRATION.....	7
7.1.Livrables .....	7
7.2.Rémunération .....	8
8. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE .....	8
8.1.Offre technique .....	8
8.2.Offre financière .....	9
9. ÉVALUATION DES OFFRES .....	9
9.1.Évaluation technique.....	9
9.2.Évaluation financière.....	9
9.3.Evaluation finale.....	9
<b>10. MODALITÉS ET DATE LIMITE DE SOUMISSION .....</b>	<b>10</b>
11. ANNEXES .....	11
<i>Annexe 1. Fiche de soumission de la proposition financière.....</i>	<i>11</i>
<i>Annexe 2. Ventilation du prix forfaitaire.....</i>	<i>12</i>
<i>Annexe 3. Modèle de déclaration sur l'honneur.....</i>	<i>13</i>

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une organisation internationale à vocation africaine, créée en 1992 et basée à Tunis depuis 2000. Il compte parmi ses membres 35 pays (28 pays africains<sup>1</sup> et 7 pays non-africains), 13 organisations régionales dont des organisations des Nations Unies ainsi que 3 organisations non gouvernementales. L'OSS a pour mission d'appuyer ses pays membres africains dans la gestion durable de leurs ressources naturelles dans un contexte de changement climatique particulièrement défavorable. Son action se situe principalement dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches de l'Afrique.

Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir la gestion durable des ressources en eau, l'OSS participe activement à la gestion intégrée et concertée des bassins transfrontaliers, dont le fleuve Mono. Situé en Afrique de l'Ouest, ce bassin transfrontalier couvre une superficie de 24 300 km<sup>2</sup>, partagée entre le Bénin (3 000 km<sup>2</sup>) et le Togo (21 300 km<sup>2</sup>). Le fleuve Mono, long de 530 km, s'écoule du nord au sud pour se jeter dans l'océan Atlantique. En 2020, la population du bassin était estimée à 3 500 000 habitants, dont 58 % au Togo et 42 % au Bénin.

Le fleuve Mono entretient des relations hydrauliques assez importantes (alimentation /décharge /protection) avec le système aquifère sédimentaire du bassin du Kéta étendu sur environ 33 600 km<sup>2</sup> et partagé par le Nigéria (40%), le Bénin (39 %), le Togo (11%) et le Ghana (10%). Dans chacun des quatre pays, les aquifères du bassin du Kéta sont parmi les plus productifs et les plus exploités. En exemple, la portion nationale de l'aquifère au Bénin occupe 10% de la superficie totale du pays mais englobe près de 35% des ressources en eau souterraines disponibles pour le pays, et abrite plus de 65% de sa population. Au Togo, 70% des besoins en approvisionnement en eau publique sont assurés par l'aquifère qui n'occupe que 6% de la superficie du territoire national et qui abrite 40% de la population du pays.

Le bassin du fleuve Mono joue un rôle essentiel dans les activités socio-économiques locales, notamment l'agriculture irriguée, la production hydroélectrique, la pêche, l'élevage, l'exploitation minière et le tourisme. Il constitue également un refuge pour une biodiversité exceptionnelle et contribue à la stabilisation du microclimat régional. Toutefois, ce bassin est confronté à des problèmes majeurs, parmi lesquels la dégradation des ressources en eau et des écosystèmes (actions anthropiques et autres), les impacts du changement climatique telles que les inondations et les sécheresses récurrentes, le faible niveau de maîtrise et de valorisation des ressources hydriques. Ces pressions, combinées à une forte croissance démographique, exacerbent les vulnérabilités des populations locales et menacent la durabilité des ressources en eau et des écosystèmes associés du bassin.

En vue d'apporter des réponses appropriées et durables à ces problèmes majeurs, l'Autorité du Bassin du Mono (ABM), en partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO), l'OSS et les institutions nationales compétentes de ses deux pays membres, a développé le projet « Initiative Régionale pour l'Eau et l'Environnement dans le bassin transfrontalier du fleuve Mono (IREE-Mono) », approuvé pour financement par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en décembre 2023.

Ce projet régional a pour objectif est d'assurer le développement durable et la résilience écologique du bassin du fleuve Mono par le renforcement tant de la gouvernance que des capacités et la planification participative de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), par les communautés ainsi que le renforcement de la coopération entre le Togo et le Bénin. Il est mis en œuvre par l'UICN et Co-exécuté par l'ABM, l'OSS et le GWP-AO en étroite collaboration avec les institutions nationales compétentes des pays.

Dans le cadre du projet IREE-Mono, il est prévu de réaliser une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) afin d'identifier les principaux défis et opportunités liés à la gestion durable du bassin. Cette ADT

---

<sup>1</sup> Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad & Tunisie

constituera une base technique pour l'élaboration d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) du bassin du Mono.

L'approche ADT/PAS du bassin du Mono consiste dans un premier temps à élaborer des ADT nationales du Bénin et du Togo, en s'appuyant sur des études thématiques portant sur les impacts climatiques, environnementaux, socio-économiques, juridiques et institutionnels. Ces ADT nationales validées et adoptées par les pays, mèneront par la suite au développement des rapports thématiques régionaux, lesquels constitueront la base pour la préparation de l'ADT régionale.

Des consultants nationaux seront recrutés dans chaque pays pour mener ces études thématiques spécifiques, avec le soutien du Comité Transfrontalier, afin d'assurer la qualité et la pertinence des analyses à l'échelle locale. Le présent document concerne les Termes de Référence (TDR) pour le recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) juriste qui contribuera au développement de l'ADT pour les ressources en eau de surface et souterraines, partagées de la portion du bassin Mono dans le pays.

## 2. OBJET

L'objet de cette consultation est de produire une analyse exhaustive des cadres juridiques et institutionnels relatifs à la gestion des ressources en eau de surface et souterraines du bassin du Mono. Cette analyse identifiera les forces, les lacunes et proposera des recommandations pour une gestion transfrontalière harmonisée, durable et résiliente des ressources en eau de surface et souterraines. Il s'agira :

- De renforcer la compréhension des cadres juridiques et institutionnels nationaux de gestion des ressources en eau de surface et souterraines ainsi que leur compatibilité avec les engagements transfrontaliers et régionaux ;
- D'identifier les forces, incohérences, chevauchements et lacunes dans les politiques et réglementations nationales concernant la gestion des eaux de surface et souterraines ;
- De proposer des recommandations stratégiques pour harmoniser et renforcer les cadres juridiques et institutionnels nationaux gestion des ressources en eau de surface et souterraines.

## 3. RESPONSABILITÉS ET TACHES DU/ DE LA CONSULTANT(E)

Sous la supervision de la coordonnatrice de la **composante 1** du projet, basée à l'OSS, le(la) consultant(e) national(e) juriste travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet, l'ABM et le GWP-AO, les parties prenantes nationales et les autres experts intervenant dans le cadre du processus d'élaboration de l'ADT du bassin du Mono, et devra réaliser les prestations suivantes :

- Collecter et examiner les documents élaborés dans le cadre des travaux du Comité Transfrontalier sur le bassin du Mono, incluant les rapports relatifs à la gestion intégrée et concertée des ressources en eau et toute documentation pertinente pour la création d'un mécanisme de concertation ;
- Collecter et analyser les rapports élaborés par les consultants nationaux et les membres du Comité Transfrontalier sur les aspects juridiques et institutionnels de la gestion des eaux de surface et souterraines transfrontalières ;
- Réaliser une analyse approfondie des législations, politiques et institutions en matière de gestion des ressources en eau du pays, avec une attention particulière à la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- Identifier les forces, lacunes, incohérences et chevauchements dans les cadres juridiques nationaux, ainsi que les besoins d'harmonisation pour renforcer la gestion des ressources en eau de surface et souterraines partagées ;
- Intégrer les initiatives nationales, régionales et internationales récentes ayant un impact sur la gestion durable des ressources en eau de surface et souterraines partagées ;

- S'entretenir avec les représentants des ministères, agences publiques et organismes régionaux concernés pour recueillir des informations sur les pratiques actuelles, les défis et les opportunités de gestion conjointe des ressources en eau de surface et souterraines partagées ;
- Coordonner avec les autres consultants nationaux impliqués dans le processus d'élaboration de l'ADT du bassin du Mono pour assurer une approche cohérente et harmonisée ;
- Soumettre à l'OSS une première version provisoire des documents produits, incluant l'analyse juridique et institutionnelle actualisée et les recommandations stratégiques pour la gestion durable des ressources en eau de surface et souterraines partagées du bassin du Mono ;
- Participer à un atelier national pour présenter les résultats, recueillir les commentaires des parties prenantes, et intégrer leurs observations dans la version finale des documents ;
- Produire un rapport final qui tient compte des suggestions et observations formulées au cours de l'atelier national. Ce rapport devra inclure des recommandations pour la mise en place d'un mécanisme de concertation transfrontalier durable pour la gestion des eaux du bassin.

#### 4. RESULTATS ATTENDUS

- Recensement des acteurs institutionnels nationaux impliqués dans la gestion des ressources en eau de surface et souterraines, avec une analyse de leurs rôles, responsabilités et interactions ;
- Analyse approfondie du cadre juridique et institutionnel national relatif à la gestion des ressources en eaux de surface et souterraines, en mettant en évidence les forces, faiblesses et points d'amélioration ;
- Identification des incohérences, chevauchements et lacunes dans les législations et politiques nationales en matière de gestion des ressources en eau de surface et souterraines transfrontalières ;
- Analyse des mécanismes existants de gouvernance de l'eau au niveau national en lien avec les engagements transfrontaliers et régionaux ;
- Formulation de recommandations stratégiques pour renforcer le cadre juridique et institutionnel national et améliorer son articulation avec la gestion transfrontalière du bassin du Mono ;
- Proposition de mesures pour une meilleure coordination entre les institutions nationales et régionales afin d'assurer une gouvernance efficace et durable des ressources en eau de surface et souterraines ;
- Elaboration d'un rapport national consolidé, intégrant toutes les analyses et recommandations formulées dans le cadre de la consultation ;
- Présentation des résultats lors d'un atelier national, permettant de valider les conclusions et recommandations avec les parties prenantes nationales.

#### 5. METHODOLOGIE

Le consultant devra adopter une approche méthodologique rigoureuse et structurée, articulée autour des étapes suivantes :

##### 5.1. Revue documentaire et collecte des données existantes

Cette première phase consistera à recueillir, analyser et synthétiser les informations disponibles sur le cadre juridique et institutionnel national de gestion des ressources en eau de surface et souterraines du pays (Bénin ou Togo) d'intervention du (de la) consultant(e).

Le(la) consultant(e) devra :

- Analyser la législation nationale relative aux ressources en eau, à l'environnement, à l'aménagement du territoire et au développement rural, en identifiant les textes pertinents pour la gestion des eaux transfrontalières ;



- Analyser les politiques publiques et stratégies nationales en lien avec la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et leur articulation avec les engagements transfrontaliers (ex. l'ABM, la CEDEAO, l'UEMOA) ;
- Etudier les engagements internationaux et accords bilatéraux concernant la gouvernance des eaux de surface et souterraines partagées entre le Bénin et le Togo avec les pays voisins ;
- Recenser les institutions impliquées dans la gestion des eaux de surface et souterraines et examiner leurs rôles et responsabilités pour évaluer la cohérence de leurs rôles et responsabilités ainsi que leurs interventions avec la gestion transfrontalière du bassin du Mono ; et
- Exploiter les recommandations issues des projets antérieurs portant sur la gouvernance et la gestion des ressources en eau de surface et souterraines dans le bassin du Mono et dans des bassins transfrontaliers similaires.

## 5.2. Entretiens ciblés avec les parties prenantes nationales

Une série d'entretiens sera menée avec les acteurs clés impliqués dans la gestion des ressources en eau de surface et souterraines ainsi que des écosystèmes associés. Ces échanges permettront d'approfondir la compréhension des cadres juridiques et institutionnels, d'identifier les obstacles à leur application et de recueillir des propositions d'amélioration.

Les acteurs à solliciter incluront :

- **Les ministères clés :**
  - ✓ **Bénin :** Ministère de l'Eau et des Mines (MEM), Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).
  - ✓ **Togo :** Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA), Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural (MAEDR).
- **Les agences nationales** impliquées dans la gestion des ressources en eau et de l'environnement :
  - ✓ Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) et Direction Générale de l'Eau (DGEau) au Bénin.
  - ✓ Agence Nationale de Gestion des Eaux (ANGE) et Direction des Ressources en Eau (DRE) au Togo.
- **Les instances locales :** Préfectures, communes, associations d'usagers de l'eau, conseils villageois de développement.
- **Le Comité Transfrontalier du bassin du Mono**, qui joue un rôle clé dans la coopération bilatérale.
- **Les Organisations de la société civile et les ONG** spécialisées dans la gestion de l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques (par ex. Eaux Vives, GWP-AO).
- **Les experts juridiques et universitaires** spécialisés en droit de l'eau et en droit de l'environnement.

Le(a) consultant(e) adoptera une démarche participative, en impliquant activement les parties prenantes nationales et locales, et en veillant à assurer une collaboration avec les autres consultant(e)s thématiques impliqué(e)s dans l'ADT. Cette approche garantira une évaluation complète et contextualisée, permettant de formuler des recommandations pertinentes pour renforcer la gouvernance des ressources en eau et améliorer la coordination institutionnelle aux niveaux national et transfrontalier.

## 6. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

### 6.1. Formation/Éducation

Le(la) consultant(e) devra être titulaire d'un Master, d'un diplôme d'Ingénieur ou d'un Doctorat en droit, avec une spécialisation en droit des eaux, droit de l'environnement ou gestion des ressources naturelles.

### 6.2. Expérience et compétences

- Avoir un minimum de cinq (05) ans d'expérience dans l'analyse et la gestion des ressources en eau de surface et souterraines, avec une bonne connaissance des cadres juridiques et institutionnels nationaux ;
- Capacité avérée à identifier les forces, incohérences et lacunes dans les politiques et réglementations nationales et à formuler des recommandations pour les améliorer ;
- Expérience avérée dans l'élaboration de politiques et stratégies de gestion des ressources en eau de surface et souterraines, intégrant les dimensions environnementales et socio-économiques ;
- Expérience confirmée dans la rédaction et l'analyse de textes réglementaires relatifs à la gouvernance de l'eau et de l'environnement ;
- Connaissance approfondie des cadres législatifs nationaux et des engagements régionaux en matière de gestion des eaux de surface et souterraines transfrontalières ;
- Expérience pratique confirmée dans l'animation d'ateliers et la facilitation de concertations avec les institutions nationales et les parties prenantes locales ;
- Aptitude à travailler en collaboration avec les autorités nationales, les Organisations locales et les comités de gestion des ressources en eau ;
- Capacité avérée à travailler en équipe multidisciplinaire et à collaborer efficacement avec les partenaires institutionnels et techniques ;
- Capacité avérée à utiliser les outils bureautiques courants (MS Word, MS Excel, MS PowerPoint) et à produire des livrables conformes aux exigences du projet ;
- Sens de l'organisation et capacité avérée à respecter les délais impartis.

## 7. LIVRABLES, DUREE ET REMUNERATION

### 7.1. Livrables

- **Livrable 1 : Rapport de démarrage** incluant un plan de travail détaillé, un chronogramme précis et une méthodologie claire pour l'analyse des cadres juridiques et institutionnels liés à la gestion des ressources en eaux de surface et souterraines du bassin du Mono. Ce rapport devra être soumis **quinze (15) jours après la réunion de cadrage** avec l'OSS.
- **Livrable 2 : Rapport intermédiaire** présentant une analyse approfondie des cadres juridiques et institutionnels existants, une synthèse des données collectées et une identification des forces, incohérences et lacunes dans la gouvernance transfrontalière des ressources en eaux de surface et souterraines. Ce document inclura également les premières recommandations pour l'harmonisation des cadres réglementaires. Il devra être soumis **quarante-cinq (45) jours après la signature du contrat**.
- **Livrable 3 : Rapport final consolidé**, intégrant l'analyse juridique et institutionnelle complète, les recommandations stratégiques pour la gestion durable et concertée des ressources en eaux de surface et souterraines, ainsi qu'une proposition de mécanisme de concertation transfrontalier. Ce rapport prendra en compte les contributions des parties prenantes issues de l'atelier national et devra être

soumis **trente (30) jours après la validation du livrable 2**. Il sera présenté par le(a) consultant(e) lors d'un atelier national.

**Tableau 1 - Liste de livrables, efforts et échéances**

Livrables	Efforts Homme/jour	Dates de réception
<b>L1 : Rapport de démarrage</b> (plan de travail, chronogramme, méthodologie)	3	Quinze (15) jours après la réunion de cadrage
<b>L2 : Rapport intermédiaire</b> (analyse des cadres juridiques et institutionnels, synthèse des données et premières recommandations)	10	Quarante-cinq (45) jours après la signature du contrat
<b>L3 : Rapport final consolidé</b> (analyse approfondie, recommandations stratégiques et mécanisme de concertation transfrontalier)	7	Trente (30) jours après la validation du livrable 2 et après l'atelier national
<b>Total</b>	<b>20</b>	

## 7.2. Rémunération

La mission est estimée à **20 hommes/jours**, répartis sur une période calendaire de **trois (03) mois**, selon le **Tableau 1**. Le paiement des honoraires sera effectué en **trois tranches**, comme suit :

**Tableau 2 - Modalités de paiement de la consultation**

Tranches	Conditions de paiements	Montant
<b>Tranche 1</b>	Validation du <b>Rapport de démarrage (L1)</b> par l'OSS	<b>20 %</b> du montant total du contrat
<b>Tranche 2</b>	Validation du <b>Rapport intermédiaire (L2)</b> par l'OSS.	<b>40%</b> du montant total du contrat
<b>Tranche 3</b>	Validation du <b>Rapport final consolidé (L3)</b> par l'OSS après intégration des observations de l'atelier national.	<b>40%</b> du montant total du contrat

**NB** : les délais réservés à la validation des livrables ne sont pas comptabilisés

## 8. PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre une offre **technique** et une offre **financière**.

### 8.1. Offre technique

L'offre technique doit contenir les éléments suivants :

- Une proposition technique (5 pages max) démontrant la capacité du(de la) consultant(e) à mener la mission avec efficacité et dans les délais requis. Cette proposition devra inclure une brève compréhension de la mission assortie le cas échéant de commentaires et de suggestions, une méthodologie succincte, une approche claire, ainsi qu'un plan de travail détaillant les livrables et leur lien avec les modalités de paiement ;
- Un Curriculum Vitae (CV) démontrant le niveau de formation requis et l'expérience du(de la) candidat(e) dans des missions similaires et, ce conformément au modèle disponible sur le site de l'OSS: [\[Modèle CV OSS\]](#) ;
- Un tableau récapitulatif des références pertinentes en lien avec la mission du (de la) consultant(e) ;
- Toute autre référence jugée utile le(la) candidat(e) ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie (**Annexe 1**).



## 8.2. Offre financière

L'offre financière devra inclure :

- Une fiche de soumission de l'offre financière, conformément au formulaire en **Annexe 2**.
- Une ventilation détaillée du prix forfaitaire (exprimé en USD) précisant tous les coûts de la mission, y compris les frais remboursables et divers, conformément au formulaire en **Annexe 3**.

## 9. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres se fera selon une approche en deux étapes :

### 9.1. Évaluation technique

L'évaluation technique sera indépendante de toute considération financière et notée sur **100 points**, selon les critères définis dans le tableau ci-dessous. **Une note minimale de 70/100 est requise pour être éligible à l'évaluation financière.**

**Tableau 3** - Barème de notation de l'offre technique

Éléments	Points
Diplôme : Minimum Bac+5 (Master, diplôme d'Ingénieur ou Doctorat) en droit, droit de l'environnement, gestion des ressources en eau ou domaine connexe	20
Compréhension de la mission et des responsabilités du(de la) consultant, reformulée de manière analytique.	10
Méthodologie de travail : approche claire et cohérente, structuration des étapes, adéquation avec les délais et objectifs spécifiques de la mission	20
Expérience confirmée du(de la) consultant(e) dans l'analyse juridique et institutionnelle des ressources en eau, notamment en contexte transfrontalier	20
Références similaires du (de la) consultant(e) (avoir au minimum 3 références de missions en lien avec la gouvernance des ressources en eau et/ou le droit de l'environnement) 10pts/mission	30
<b>Total</b>	<b>100</b>

### 9.2. Evaluation financière

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires retenus après l'évaluation technique.

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit :

$Nf = 100 \times Fm/F$ , avec :

- Nf : Note financière du soumissionnaire
- Fm : Proposition financière la plus basse des offres retenues techniquement
- F : Proposition financière du soumissionnaire

### 9.3. Evaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante :

$NG = [Nt \times (70\%)] + [Nf \times (30\%)]$

- NG : Note globale
- Nt : Note technique
- Nf : Note financière

Le choix du sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée.

## 10. MODALITES ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [procurement@oss.org.tn](mailto:procurement@oss.org.tn) en mentionnant la référence : Recrutement d'un(e) Consultant(e) National(e) en Analyse Juridique pour l'ADT du bassin du fleuve Mono [AC/OSS/Rapport\_Juridique-IREE-MONO- Bénin/Togo/260225-6] dans l'objet du mail.

La date limite de la réception des offres est fixée au **16 mars 2025 à 23h59 (Heure de Tunis) et 22h59 (GMT)**.

## Annexe 1. Fiche de soumission de la proposition financière

Offre adressée à (entité de passation de marché et d'élimination) :	
Date de l'offre financière :	
Numéro de référence du marché :	
Objet du marché :	

**Le prix total de notre offre est :** \_\_\_\_\_

Nous confirmons que les tarifs indiqués dans notre offre financière sont fixes et fermes pour la période de validité et ne feront l'objet d'aucune révision ou variation.

**Offre financière autorisée par :**

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Nom** \_\_\_\_\_

**Position :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Autorisé pour et au nom de :**

**Le Consultant :** \_\_\_\_\_

Signature et cachet du représentant légal du  
Consultant



## Annexe 3. Modèle de déclaration sur l'honneur

Objet de l'appel d'offres : .....

Je, soussigné (nom et prénom) : .....

Nationalité : .....

Agissant en qualité de : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Inscrit au registre du commerce sous le n° ..... le ..... à .....

Matricule fiscal : .....

• **Déclare sur l'honneur :**

1. N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit,
2. M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché,
3. M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître.

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration et dans les pièces fournies dans mon offre.

- **Certifie** que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS.

- **Reconnais** avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevé dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à ..... le .....

Signature et cachet du représentant légal du Consultant